

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 20 octobre 2022

fonction : **14**

Conseillers présents : **13**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice ; M. Laurent BERGER ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme MARCK Christelle épouse SCHMIT ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. RISCH Jérôme ; M. Jean-Marc SINDT ; Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT

Présent par procuration : M. Pierre Edouard BODEREAU donne procuration à M. GABRIELE Jérôme

2 – Participation forfaitaire au repas des aînés 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la participation forfaitaire des accompagnants au repas des aînés du 25 septembre 2022 qui a eu lieu à l'Espace Culturel et Associatif de Kerling-Lès-Sierck. Il présente aux membres du conseil municipal les factures de boisson et du traiteur en charge du repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la participation forfaitaire aux repas des aînés à 39.50 € TTC à l'unanimité des présents et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 20 octobre 2022

Le Maire, Guy HOCHARD

